

L'Adresse—M. Boisvert

distribution des richesses, il pourrait—et ce n'est pas demander la lune, car elle appartient aux Américains,—assurer une répartition équitable de l'industrie dans le pays, grâce à des mesures incitatives sérieuses qui, tout en respectant la liberté de l'entreprise privée, mettraient tous les citoyens du pays sur un même pied, éliminant ainsi les zones grises du Canada et empêchant le Québec de croupir continuellement dans le marasme, devant se contenter des miettes, c'est-à-dire d'industries qui n'intéressent ni l'Ontario ni les provinces de l'Ouest, paient de faibles salaires et préparent les travailleurs à passer l'hiver à toucher des allocations d'assurance-chômage qu'ils ne recevront, à vrai dire, qu'au printemps, tout cela grâce au système que nous connaissons présentement.

Ce dont il est besoin, c'est une véritable politique industrielle basée sur une planification à court et à long termes, satisfaisant aux besoins du milieu et respectant la dignité de la personne humaine.

Les mesures actuellement en vigueur, de même que celles que propose le discours du trône constituent une politique de cataplasmes, une politique incohérente de bien-être social qui ne saurait bénéficier qu'aux compagnies riches.

Certaines industries ont entrepris une véritable campagne de chantage à l'égard du gouvernement et de tous les Canadiens, en exigeant littéralement d'être payées pour faire des profits. C'est un vol que d'exiger de se faire payer par ceux que, dans bien des cas, on exploite, et d'exiger que de petits contribuables paient de leurs impôts non pas des ponts, des routes, des écoles ou des hôpitaux, mais des dividendes qui s'en vont directement dans les poches des actionnaires.

Si le gouvernement veut vraiment se doter d'une politique industrielle valable, il faudra qu'il lui fixe une base solide, capable de résister à n'importe quelle pression, et qu'il dote le pays d'un système monétaire moderne, souple, basé sur le respect de la collectivité et destiné à veiller aux intérêts de cette dernière.

Cette politique industrielle devrait comprendre des mesures efficaces à l'égard des sans-travail.

A l'heure actuelle, la Commission d'assurance-chômage est enlisée dans un bourbier épouvantable. En effet, je reçois des plaintes par correspondance, par téléphone et de personnes qui se rendent à mon bureau de Drummondville, à l'effet que leurs prestations d'assurance-chômage n'arrivent pas ou arrivent en retard. Des gens n'ont rien reçu depuis deux, trois ou quatre mois, et on appelle cela de l'assurance.

Voilà une véritable farce, car lorsqu'on n'a pas de travail et qu'on est ainsi privé de revenu, c'est bien à ce moment-là qu'on a le plus besoin d'argent. Le but premier de l'assurance-chômage est justement de pourvoir à ce besoin, et je dis que la Commission d'assurance-chômage n'assure pas le service pour lequel elle a été créée.

Pourtant, le discours du trône dit, et je cite:

Au sujet des personnes en mesure de travailler mais temporairement sans emploi, une loi sera présentée afin d'éclaircir certains aspects du Plan d'assurance-chômage et de mettre fin aux abus qui n'ont pas été éliminés au moyen de mesures administratives déjà appliquées.

Monsieur le président, c'est justement dans les mesures administratives et les périodes d'attente qu'il y a des abus. Il y aura des abus tant et aussi longtemps qu'on considérera l'homme au service de l'informatique, et non pas l'informatique au service de l'homme.

[M. Boisvert.]

Monsieur le président, les gens qui ont de la difficulté à comprendre les fonctionnaires de l'assurance-chômage ou à se faire comprendre d'eux sont obligés de partir de Drummondville et de parcourir 50 milles pour se rendre au bureau de Sherbrooke. Lorsqu'on est sans salaire ni prestations, et ce parce que le cerveau électronique ne vous comprend pas, on n'a pas les moyens de faire de tels voyages.

C'est pour cette raison que j'aimerais inviter l'honorable ministre du Travail (M. Munro) à considérer la possibilité d'établir un bureau à Drummondville, afin d'étudier sur place les cas des personnes qui éprouvent des difficultés. Étant donné que Drummondville compte 45,000 habitants, je crois cette demande fort justifiée, étant donné surtout le grand nombre de chômeurs qu'on trouve dans cette ville et dans sa périphérie.

Cette décentralisation rapprocherait la Commission d'assurance-chômage de son but premier, soit de venir en aide aux sans-travail, et annulerait du même coup un grand nombre de récriminations à l'endroit de ce service qui n'en n'est plus un.

Lorsque la personne a fini de toucher les prestations auxquelles elle a droit, elle fait appel au service de bien-être social et doit se soumettre à toute une série d'inquisitions, d'indiscrétions et d'intimidations, à cause de règles et de directives qui ne laissent aucune latitude aux fonctionnaires qui sont aux prises avec les miséreux, et tout cela, après avoir eu pendant de nombreuses années deux ministres dans la circonscription. On comprendra que le poste dont j'ai hérité n'est pas de tout repos.

Monsieur le président, des gens viennent me voir chaque semaine à mon bureau pour me demander de l'aide, car ils ne parviennent pas à obtenir satisfaction au cours des différentes entrevues qu'ils ont avec les fonctionnaires du service de bien-être social. Il y a pourtant un député provincial dans la circonscription, et il est même ministre; mais comme il n'agit pas, je m'efforce de m'occuper de ces cas. Je dis cela afin, monsieur le président, d'inciter le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) à surveiller la situation de près et, si nécessaire, d'imposer des conditions plus rigides à son homologue provincial, pour qu'il soit accordé plus de considération à la personne humaine.

Au Québec, on est en train d'annihiler toute fierté chez le peuple, par des mesures socialisantes qui l'«encarcant» et lui enlèvent toute liberté d'agir et de parler, sous peine d'être privé d'un revenu dont il ne peut se passer.

Ce phénomène se retrouve même chez la classe agricole qui a traversé une année pénible en 1972. Tout le monde sait que les pluies de l'été dernier ont anéanti les récoltes et occasionné des pertes énormes aux cultivateurs de la province. Ceux de la circonscription de Drummond n'y ont pas échappé, et plusieurs, dans leur découragement, ont même songé à vendre leurs biens. C'est alors qu'ils ont compris avec une grande consternation le peu de cas que le gouvernement fédéral et le ministère de l'Agriculture, en particulier, faisaient d'eux.

Dans le discours du trône, on propose une juste proportion entre les prix des grains de provende qu'utilisent les éleveurs de bétail des différentes régions du Canada.

Monsieur le président, je soutiens qu'avant de parler de juste proportion entre les prix des grains de provende qu'utilisent les éleveurs de l'Ouest et ceux de l'Est, on devrait commencer par verser aux éleveurs qui ne l'ont pas encore reçue, la maigre somme de \$400 qu'ils attendent depuis l'été dernier.